



13 ans après le vote sur l'EEE :

**La chance de la Suisse:
la force
par l'indépendance**

Assemblée des délégués de Suhr du 3 décembre 2005

Table des matières

Aperçu des exigences de l'UDC	3
1. Situation de départ	4
2. Les changements intervenus en Europe depuis 1992	5
2.1. L'accord de Maastricht (1993)	5
2.2. Le traité d'Amsterdam (1999)	5
2.3. Le traité de Nice (2003)	6
2.4. Extension géographique	6
2.5. Constitution UE	6
2.6. Politique extérieure	7
3. Changements intervenus en Suisse après le non à l'EEE	7
3.1. Pas d'intérêt à l'euro	7
3.2. L'économie change d'avis	8
3.3. Accords bilatéraux	8
3.4. Rejet massif de l'adhésion à l'UE	8
3.5. L'alignement systématique et précipité conduit dans un cul-de-sac	8
4. Conséquences d'une adhésion de la Suisse à l'UE	9
4.1. Changements institutionnels	9
4.2. Conséquences économiques	9
4.3. Conclusion	10
5. Exigences de l'UDC	11
<i>Non à l'adhésion à l'UE</i>	11
<i>Rapports futurs avec l'UE</i>	11
<i>Pour une Suisse ouverte au monde</i>	13
<i>Lancement d'un référendum ou d'une initiative</i>	13

Aperçu des exigences de l'UDC :

Non à l'adhésion à l'UE

- 1. La Suisse ne doit pas adhérer à l'UE**
- 2. Retrait de la demande d'adhésion**

Rapports futurs avec l'UE

- 3. Non à de nouveaux accords bilatéraux entraînant une perte de souveraineté**
- 4. Non à un accord-cadre qui vise à exclure le peuple**
- 5. Non aux contributions de cohésion à l'UE**
- 6. Garantir la sécurité**
- 7. Les promesses doivent être tenues**
- 8. Non aux applications autonomes inutiles du droit UE**
- 9. Ne plus se fixer sur le marché fermé de l'UE**

Pour une Suisse ouverte au monde

- 10. Pour une politique économique extérieure universelle**

Lancement d'un référendum ou d'une initiative

Les délégués chargent leur parti de préparer un référendum ou une initiative populaire si la souveraineté du pays ou les droits démocratiques sont compromis par de nouveaux accords bilatéraux.

1. Situation de départ

La discussion concernant les rapports entre la Suisse et l'Union européenne a commencé vers la fin des années quatre-vingt. Elle a fortement remué et divisé le pays.

Au début des années nonante, le Conseil fédéral et le parlement ont décidé que l'adhésion de la Suisse à l'UE serait un objectif de la politique européenne helvétique. Comme première étape, l'exécutif et le législatif proposaient l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE). Sans attendre le scrutin populaire, le Conseil fédéral a défini l'adhésion à l'UE comme l'objectif de sa politique d'intégration¹, puis il a déposé le 20 mai 1992 la "demande d'adhésion à la Communauté économique européenne"².

Le 6 décembre 1992, le peuple et les cantons ont refusé l'adhésion à l'EEE. C'est à cause de ce rejet que la demande d'adhésion n'a jamais été suivie de mesures concrètes, bien que le Conseil fédéral et la majorité du parlement aient maintenu "l'objectif stratégique" d'une adhésion à l'UE. Depuis 1992, donc, le Conseil fédéral joue sur deux tableaux.

L'Union européenne ou, précédemment, la Communauté économique européenne (CEE) a fortement changé depuis 1992. Mais la Suisse aussi a évolué. L'Union européenne est politiquement, géographiquement et substantiellement très différente de la CEE auprès de laquelle le Conseil fédéral avait déposé sa demande d'adhésion.

C'est grâce à l'UDC que la Suisse n'est pas membre de l'UE aujourd'hui. Par son opposition claire et nette à l'adhésion de la Suisse à l'UE, l'UDC a réussi à corriger la politique excessivement favorable à l'UE menée par le Conseil fédéral et les autres partis politiques. Au début des années nonante déjà, l'UDC avait demandé la conclusion d'accords bilatéraux en lieu et place de l'adhésion à l'EEE ou à l'UE. Cette conception a fini par s'imposer. Après s'être entêté pendant des années, le Conseil fédéral vient d'admettre pour la première fois que l'adhésion à l'UE n'était plus un "objectif stratégique". La voie bilatérale réunit aujourd'hui une large majorité grâce aux efforts de l'UDC. Ce choix confirmé démocratiquement à plusieurs reprises doit être accepté et exécuté. Toutes les autres "options de politique européenne" doivent être écartées. Aujourd'hui, la revendication de l'UDC de retirer la demande d'adhésion n'est plus seulement soutenue par le peuple, mais progressivement aussi par d'autres partis politiques.

L'UDC a gagné une étape importante, mais la course se poursuit. La voie bilatérale s'étant imposée aujourd'hui, il s'agit maintenant de sauvegarder l'indépendance par rapport à l'Union européenne également dans cette approche bilatérale et d'ouvrir la politique extérieure de la Suisse. Cette politique, qui jusqu'ici était axée essentiellement sur l'UE, doit être orientée davantage vers d'autres Etats et continents. L'UDC veut une Suisse ouverte au monde et compétitive. Il va de soi qu'elle poursuivra cet objectif avec la même opiniâtreté que son combat contre l'adhésion à l'UE.

¹ Rapport sur l'adhésion de la Suisse à la Communauté économique européenne du 18 mai 1992, FF 1992; "Nous avons décidé de fixer l'adhésion à la CE comme objectif de notre politique d'intégration européenne..."

² "Le gouvernement suisse a l'honneur de demander, par la présente, l'adhésion de la Confédération suisse à la Communauté économique européenne..." Lettre du Conseil fédéral au président du conseil des Communautés européennes du 20 mai 1992.

2. Les changements intervenus en Europe depuis 1992

La CEE, qui, avant 1992, était encore une organisation essentiellement économique, s'est donné un nouveau nom avec le traité de Maastricht parce que cette convention lui a aussi donné une nouvelle dimension politique. Elle a pris provisoirement le nom de Communauté européenne pour ensuite s'appeler définitivement Union européenne (UE). Le principal changement subi par l'UE depuis 1992 est sa forte centralisation qui, dès le début, a suscité des oppositions plus ou moins fortes dans les pays membres, moins auprès des politiques qu'au sein des populations. Le principe de "l'harmonisation" a provoqué d'importants clivages entre les populations et les gouvernements de certains pays UE.

2.1. L'accord de Maastricht (1993)

Avec cet accord, l'Union européenne est devenue une organisation supranationale. Le traité de Maastricht a véritablement donné le coup d'envoi à la centralisation de l'UE. Son but est triple:

1. imposer une politique extérieure et de sécurité commune
2. lancer des politiques intérieure et de justice communes
3. introduire l'union économique et monétaire.

Le traité de Maastricht était fortement controversé au sein des Etats membres de l'UE, si bien que plusieurs pays ont eu du mal à le ratifier. En France, le référendum a passé la rampe d'extrême justesse alors qu'il a fallu deux votations au Danemark pour que le peuple accepte ce traité, notamment à la suite de pressions massives de l'UE. Des oppositions se sont également manifestées en Allemagne où un recours constitutionnel a été déposé. Le traité de Maastricht n'est donc entré en vigueur qu'avec un certain retard.

Le cœur du traité de Maastricht est l'union économique et monétaire européenne qui comprenait la création d'une monnaie commune, l'euro. Ce dernier est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999 (à l'exception des transactions en liquide) pour devenir le moyen de paiement officiel à partir du 1^{er} juillet 2002. Avec l'union monétaire, les Etats euros de l'UE ont perdu non seulement leur souveraineté monétaire, mais aussi des éléments essentiels de leur souveraineté économique et financière. Les critères de convergence admis dans le "pacte de stabilité" avaient initialement pour but d'empêcher un endettement excessif des Etats euros, mais de plus en plus de pays, dont la France, l'Allemagne et l'Italie, ne respectent plus ces critères. L'union monétaire subit de ce fait des pressions croissantes aussi dans les nouveaux Etats membres de l'UE.

2.2. Le traité d'Amsterdam (1999)

Le traité d'Amsterdam a nouvellement réglé la collaboration dans les domaines de la justice et de la politique intérieure et défini un nouvel objectif, à savoir la création d'un "espace de liberté, de sécurité et de droit". Certaines matières ont été "communautarisées". Le principe autrefois absolu de l'unanimité a été brisé. Cette réforme a renforcé la position des organes centraux de l'UE, donc la Commission UE, le Conseil

UE et le Conseil des ministres UE, ce qui constitue une nouvelle perte de souveraineté pour les Etats membres.

De surcroît, "l'espace Schengen" a été inclus dans le nouveau traité UE. Ce principe était jusque-là réglé en dehors du cadre juridique UE par plusieurs Etats membres qui souhaitaient accélérer la réalisation de la libre circulation des personnes. Là encore, l'UE a rencontré des problèmes considérables puisqu'il a fallu conclure des accords spéciaux sur Schengen/Dublin avec la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark faute de quoi le traité d'Amsterdam n'aurait pas pu être mis sous toit.

2.3. Le traité de Nice (2003)

Le traité de Nice a avant tout pour effet de renforcer l'appareil administratif central de l'UE à Bruxelles. Celui-ci a ainsi reçu nettement plus de pouvoir. L'Union européenne cherchait par ce moyen à se préparer à l'accueil des nouveaux Etats membres. Le traité de Nice sert en fait de "cadre provisoire des affaires courantes" jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution européenne. De plus, cet accord supprime le principe de l'unanimité pour 30 des 70 dispositions contractuelles et le remplace par une procédure de vote fort compliquée. La question centrale de ces âpres négociations était précisément la répartition des voix au Conseil des ministres UE. Les premières propositions, qui visaient à donner aux trois plus grands Etats membres une majorité de blocage, ont été vigoureusement rejetées par les petits pays UE. Pour cette raison surtout, mais pour d'autres encore, ce traité a été d'emblée qualifié de raté et rebaptisé "processus d'après-Nice" avant même le début de la lamentable dispute concernant le nombre de voix accordées à chaque Etat membre, la définition de la majorité qualifiée et l'effectif de la commission. Le peuple irlandais ayant dans un premier temps rejeté ce traité, il a été rappelé une deuxième fois aux urnes sur pression de l'UE et quasiment forcé à voter oui si bien que le traité a tout de même pu être mis en vigueur.

2.4. Extension géographique

Durant cette même période qui a vu la conclusion de ces traités, la CEE de douze Etats membres a évolué vers une union politique de 25 pays. Bien qu'un grand nombre de citoyens UE soient opposés à un nouvel élargissement, la Commission UE veut maintenir le régime actuel en préparant l'adhésion d'autres Etats (Bulgarie, Roumanie, Turquie, ainsi que les Etats de l'ouest des Balkans). D'autres pays comme, par exemple, l'Ukraine, se pressent également au portillon de Bruxelles. Cette arrivée de nouveaux cercles culturels ne se fera certainement pas sans difficulté.

2.5. Constitution UE

Les tensions internes ont augmenté parallèlement à l'extension de l'UE. Les questions concernant la future orientation de l'UE suscitent des divergences de plus en plus profondes. Ces tensions ont conduit à un premier éclat en 2005 avec **le refus du projet de constitution européenne dans deux pays fondateurs de l'UE, la France et les Pays-Bas**. Les campagnes de votation dans les deux pays ont mis en évidence un rejet croissant de Bruxelles au sein des populations. L'échec du pacte de stabilité UE et la politique hautement déficitaire d'anciennes locomotives écono-

miques de l'UE comme l'Allemagne, la France et l'Italie ont ébranlé la confiance de larges milieux dans les autorités UE.

La Grande-Bretagne, qui n'a repris que partiellement le droit UE, critique tout particulièrement l'orientation que prend la politique économique et financière de l'UE. Il en a résulté une dispute ouverte avec l'Allemagne et la France. Tony Blair, premier-ministre de Grande-Bretagne, a explicitement demandé au parlement européen ce qu'il fallait penser un modèle de société qui a produit vingt millions de chômeurs dans l'UE.³

2.6. Politique extérieure

La politique extérieure divise par ailleurs de plus en plus l'Union européenne. Ces divergences ont été notamment illustrées par la rencontre de l'ancien chancelier allemand Gerhard Schröder et du président français Jacques Chirac – en l'absence du premier-ministre britannique Tony Blair – avec le président russe Vladimir Poutine le 11 avril 2003 à St-Petersbourg. Il existe également de profondes divisions au sein de l'UE concernant les rapports avec les Etats-Unis.

3. Changements intervenus en Suisse après le non à l'EEE

Les discussions de politique européenne en Suisse ont totalement changé après 1992. Compte tenu des développements intervenus dans l'UE, mais aussi à la suite de la conclusion des premiers accords bilatéraux, l'opportunité d'une adhésion à l'UE paraissait de moins en moins évidente pour la population et l'économie. Un nombre croissant de Suissesses et de Suisses ont compris qu'une adhésion à l'UE apportait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à la Suisse. Il devenait en effet toujours plus évident que la centralisation bureaucratique et l'égalitarisme pratiqués par l'Union européenne étaient des handicaps sérieux dans une concurrence mondialisée.

La votation populaire sur l'initiative "Oui à l'Europe" a clairement révélé, si besoin en était, que le peuple suisse n'a aucune envie d'adhérer à l'UE, mais qu'il tient au contraire à sauvegarder la souveraineté et l'indépendance de son pays. Dans les milieux économiques également, on est de plus en plus convaincu qu'une adhésion à l'UE aurait des effets négatifs pour la Suisse.

Entre-temps, la Suisse a conclu 16 accords bilatéraux avec l'UE, si bien qu'une discussion sur l'adhésion n'a plus grand intérêt.

3.1. Pas d'intérêt à l'euro

Après le vote sur l'EEE en 1992, l'économie suisse et les milieux financiers suisses sont partis du principe que jamais l'UE ne parviendrait à se doter d'une monnaie unique. Cette opinion s'est avérée fautive dès le milieu des années nonante. Depuis, la

³ Discours de Tony Blair du 23 juin 2005 devant le parlement européen à l'occasion du passage de la présidence de l'UE au Royaume-Uni.

place financière suisse adopte clairement une position favorable à l'indépendance de la Suisse par rapport à l'espace euro.

3.2. L'économie change d'avis

En 1992, l'économie suisse et, plus particulièrement, ses organisations se sont battues en faveur de l'adhésion à l'EEE et, à moyen terme, même à l'UE. Au fil des ans, les milieux économiques se sont progressivement distancés de cette position. Hormis quelques branches particulières, l'économie suisse est aujourd'hui quasi unanime contre l'adhésion de la Suisse à l'UE. L'association faîtière de l'économie, *economiesuisse*, rejette totalement l'idée d'une adhésion. Dans le but de supprimer des obstacles de politique intérieure, *economiesuisse* plaide même en faveur d'un retrait de la demande d'adhésion.⁴

3.3. Accords bilatéraux

En 1992 et les années suivantes, l'administration fédérale, pour justifier son soutien à l'EEE, n'a cessé de prétendre que l'Union européenne refusait à la Suisse des accords bilatéraux dans des domaines intéressant les deux parties. Aujourd'hui, la Suisse a conclu 16 accords bilatéraux avec l'UE. L'affirmation selon laquelle l'UE n'était pas prête à s'engager sur la voie bilatérale était donc totalement infondée.

Au moins deux de ces accords bilatéraux, soit celui sur la libre circulation des personnes et celui sur Schengen/Dublin, auront sans doute des conséquences négatives pour la Suisse. Il faut cependant attendre que ces accords déploient tous leurs effets pour apprécier définitivement la situation.

3.4. Rejet massif de l'adhésion à l'UE

Depuis le dépôt de la demande d'adhésion à Bruxelles par le Conseil fédéral, le peuple et les cantons ont rejeté non seulement l'EEE (1992) mais aussi, et de manière massive, l'adhésion à l'UE en enterrant en 2001 l'initiative "Oui à l'Europe". Les citoyennes et les citoyens ont ainsi clairement fait comprendre qu'une adhésion à l'UE était hors de question. Néanmoins, le Conseil fédéral a continué de manifester son intention de faire entrer la Suisse dans l'UE, notamment en refusant de retirer la demande d'adhésion, alors qu'il connaissait fort bien l'opposition du peuple à ce projet. Cet entêtement aveugle a coûté beaucoup de crédit à la Suisse auprès des Etats membres de l'UE qui, à juste titre, ont ressenti la position suisse comme floue et ambiguë.

3.5. L'alignement systématique et précipité conduit dans un cul-de-sac

Cet "objectif stratégique" du Conseil fédéral de faire entrer la Suisse dans l'UE et le maintien obstiné de la demande d'adhésion à l'ancienne CEE ont incité l'administration fédérale, avec l'appui d'une majorité du parlement, à multiplier inconsidérément les cas d'applications autonomes du droit UE en Suisse. Ce procédé contre lequel

⁴ "Dans cette perspective, l'adhésion ne constitue pas une option dans un futur prévisible", discours de Rudolf Ramsauer, président de la direction d'*economiesuisse*, prononcé le 12 octobre à Bruxelles devant la chambre du commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg.

l'UDC a toujours mis en garde a nui durablement aux intérêts de l'économie suisse et même de tout le pays.

4. Conséquences d'une adhésion de la Suisse à l'UE

4.1. Changements institutionnels

L'adhésion de la Suisse à l'UE exigerait d'abord de nombreuses adaptations institutionnelles. Le système gouvernemental et parlementaire suisse subirait des modifications de fond et la démocratie directe devrait être restreinte dans des domaines essentiels. Quand Bruxelles prend des décisions pour ses Etats membres, il n'y a plus de place pour des droits populaires. Le peuple en tant que souverain devrait céder une partie importante de son pouvoir au gouvernement central de Bruxelles et le droit d'initiative et de référendum serait exclu dans de nombreuses questions concrètes.

Comme ce fut le cas pour les provinces d'Allemagne, d'Autriche et de Belgique, les cantons suisses perdraient une bonne partie de leurs compétences en cas d'adhésion à l'UE. Compte tenu de leur petite taille, il faudrait même imaginer la fusion de plusieurs cantons, ce qui équivaldrait à l'abandon du fédéralisme suisse.

Comme la Suède et l'Autriche dont la neutralité a été supprimée ou a perdu toute signification avec l'adhésion à l'UE (en raison de la politique de sécurité et extérieure commune de l'UE), la Suisse devrait abandonner sa neutralité.

Le système UE se répercute aussi sur la politique des Etats membres, de manière directe sur les politiques agricole, régionale et de cohésion, de manière indirecte sur le marché intérieur ainsi que sur les politiques de l'environnement, des transports, de l'énergie et sociale. En matière de politique de la concurrence, l'UE dispose de larges compétences, et même de compétences exclusives en ce qui concerne la politique économique extérieure et la politique monétaire. Dans tous ces domaines, la Suisse devrait renoncer à son indépendance.

4.2. Conséquences économiques

Le développement qui a eu lieu dans l'UE depuis le dépôt de la demande d'adhésion révèle que, contrairement aux attentes du Conseil fédéral de 1992, une Suisse membre de l'UE ne pourrait plus mener une politique indépendante en matière de finances, de monnaie, d'inflation, de taux d'intérêt et de commerce extérieur. Le secret protégeant les clients des banques ne pourrait pas être maintenu non plus.

En adhérant à l'UE, la Suisse deviendrait partie du marché intérieur UE. La libre circulation des services, qui avait été reportée lors des négociations bilatérales II en raison du secret bancaire, deviendrait réalité.

Les taux d'intérêt suisses devraient s'adapter au niveau européen, ce qui équivaldrait à une hausse d'au moins 1,5% des intérêts sur les dettes. Le service de la dette tant privée que publique renchérirait massivement. Une des conséquences concrètes serait une augmentation des loyers de l'ordre de 30%.

Le versement d'un milliard de francs au fonds de cohésion consenti par la Suisse pour les cinq années à venir dans le cadre des négociations sur la libre circulation des personnes serait transformé en un paiement net de 4 à 6 milliards de francs par an.

Simplement pour financer cette contribution à l'UE, la TVA suisse devrait au moins doubler. L'Allemagne, dont le taux de TVA de 16 % ne dépasse que légèrement le minimum de 15% imposé par l'UE et qui affiche de ce fait un des taux les plus bas de l'UE, portera prochainement sa TVA à 19%. Si la Suisse avec son taux de TVA actuel de 7,6% suivait cet exemple, les consommateurs helvétiques subiraient un prélèvement sournois de quelque 20 milliards de francs.

L'augmentation des coûts salariaux annexes et la hausse massive de la TVA détérioreraient les conditions-cadres de l'économie suisse, tout comme les interventions sur le marché du travail qui résulteraient d'une adhésion à l'UE. Le résultat inévitable serait une augmentation du taux de chômage qui atteindrait le niveau moyen de l'UE d'environ 10%.

4.3. Conclusion

Compte tenu de ces perspectives, il est illusoire d'imaginer que le peuple suisse puisse dans un avenir prévisible se prononcer pour l'adhésion à l'UE.

Les conditions ayant fortement changé aussi bien dans l'UE qu'en Suisse, une nouvelle appréciation des relations Suisse-UE faite par le Conseil fédéral doit forcément conduire à des conclusions totalement différentes de celles retenues avant le vote sur l'EEE lorsque le gouvernement déposait sa demande d'adhésion à Bruxelles. Cette demande adressée à l'ancienne CEE est aujourd'hui caduque. C'est ce que la Suisse devrait enfin communiquer à Bruxelles de manière formelle.

Malgré cette situation sans équivoque, le Conseil fédéral n'a pas eu la force, lors de sa séance spéciale du 26 octobre 2005 sur la politique européenne, de prendre une position claire. Il a certes décidé que l'adhésion à l'UE n'était plus un "objectif stratégique", mais qu'elle constituait un "objectif à long terme". Une fois de plus cependant, la proposition de retirer la demande d'adhésion n'a pas trouvé de majorité au Conseil fédéral.

Partant de ce constat, l'UDC demande au Conseil fédéral de cesser enfin son double jeu et de prendre une position claire et, surtout, conforme à la volonté populaire dans la politique européenne de la Suisse.

5. Exigences de l'UDC

Non à l'adhésion à l'UE

1. La Suisse ne doit pas adhérer à l'UE et ne pas renoncer au franc suisse

Une adhésion à l'Union européenne serait en contradiction évidente avec des piliers centraux de la Confédération suisse, à savoir la souveraineté, la démocratie directe, le fédéralisme ainsi que la diversité linguistique et culturelle. La politique commune de sécurité et de défense dont l'UE a aujourd'hui définitivement adopté le principe interdit à un pays membre de pratiquer durablement et sérieusement sa neutralité. Compte tenu aussi de ses conséquences économiques clairement négatives, en particulier la déperdition du Franc suisse, une adhésion à l'UE ne peut en aucun cas constituer une option d'avenir pour la Suisse. Le rapport de politique européenne annoncé par l'administration, dont on connaît les velléités d'alignement sur Bruxelles, n'y changera rien du tout.

2. Retrait de la demande d'adhésion

Le Conseil fédéral continue de manifester son intention de faire entrer la Suisse dans l'UE, notamment en refusant de retirer la demande d'adhésion, alors qu'il connaît fort bien l'opposition du peuple à ce projet. Cet entêtement aveugle coûte beaucoup de crédit à la Suisse auprès des Etats membres de l'UE qui, à juste titre, ressentent la position suisse comme floue et ambiguë. Le peuple suisse a confirmé la voie bilatérale et ne veut rien savoir d'une adhésion. La demande d'adhésion doit donc être retirée.

Rapports futurs avec l'UE

3. Non à de nouveaux accords bilatéraux entraînant une perte de souveraineté

Malgré les affirmations contraires du Conseil fédéral, il s'est avéré dans le passé que les problèmes entre l'UE et la Suisse pouvaient parfaitement être résolus par des accords bilatéraux qui n'imposent pas d'engagements institutionnels à la Suisse. Il faut cependant toujours veiller à ce que ces accords soient dans l'intérêt de la Suisse. Un oui de principe à la voie bilatérale ne signifie pas un oui aveugle à tous les accords bilatéraux, notamment quand le Conseil fédéral s'apprête à brader petit à petit l'autonomie suisse pour soumettre notre pays au droit et aux juges UE. La Suisse doit conclure des accords qui ne sont pas seulement utiles à l'UE, mais aussi à la Suisse, au peuple suisse et à l'économie suisse afin de préserver notre pays contre une adhésion à l'UE.

4. Non à un accord-cadre qui vise à exclure le peuple

La proposition de conclure un accord-cadre avec l'UE cache des intentions mal définies concernant les accords bilatéraux conclus jusqu'ici entre la Suisse et l'UE. Un tel accord-cadre doit forcément être considéré comme le début d'un lien institutionnel qui est censé déboucher sur l'adhésion à l'UE. Il est notamment à craindre que le futur comité mixte composé de fonctionnaires suisses et UE ne prenne des décisions de nature politique.

5. Non aux contributions de cohésion à l'UE

L'UDC rejette le versement annoncé par le Conseil fédéral d'un milliard de francs au fonds de cohésion UE. Il est hors de question que la Suisse soit contrainte de payer un tribut puisque les deux parties ont qualifiées les accords bilatéraux d'équilibrés de part et d'autre au moment de la conclusion.

Si l'UE veut négocier avec la Suisse le financement de nouvelles prestations réciproques, alors la Suisse doit, avant de faire toute concession, introduire dans les négociations une participation financière de l'UE à la construction des NLFA.

6. Garantir la sécurité

Compte tenu du développement de la politique de sécurité de l'UE, des tensions sociales croissantes au sein de l'UE et de l'insécurité politique qui se renforce dans cette organisation, l'UDC continue d'accorder une large place au thème de la sécurité. Durant la campagne de votation précédant le scrutin sur Schengen, les partisans de cet accord ont déclaré que celui-ci apportait davantage de sécurité à la Suisse. Ne partageant pas cette opinion, l'UDC tient les autres partis politiques pour responsables de l'évolution future. La Suisse doit garantir de manière autonome sa sécurité. Donc, le Conseil fédéral a l'obligation de veiller à ce que

- a) la sécurité de la Suisse soit sauvegardée malgré l'accord de Schengen;
- b) l'autonomie des cantons (en matière de police) soit respectée;
- c) la souveraineté de la Suisse soit maintenue.

7. Les promesses doivent être tenues

Le Conseil fédéral doit tenir les promesses qu'il a faites durant la campagne de votation sur l'extension de la libre circulation des personnes. Ainsi, il doit faire en sorte que

- a) le chômage n'augmente pas; les conditions-cadres économiques doivent être aménagées en vue de cet objectif;
- b) l'immigration soit qualitative et non pas quantitative;
- c) le taux de criminalité n'augmente pas;
- d) les assurances sociales suisses (AI, assurance-chômage, assurance-maladie) ne soient pas saignées par l'immigration.
- e) la proportion d'étrangers ne dépasse pas la capacité du marché du travail suisse.

On ne connaît pas encore les répercussions de la libre circulation des personnes sur la proportion d'étrangers vivant en Suisse. L'UDC suivra de près cette évolution et tirera si nécessaire le frein de secours.

8. Non aux applications autonomes inutiles du droit UE

Les changements intervenants dans l'UE, mais aussi la globalisation sont autant de défis pour la compétitivité de l'économie suisse. En cherchant systématiquement à aligner le droit suisse sur le droit UE et en s'entêtant à appliquer de manière autonome n'importe quelle norme juridique européenne, l'administration nuit gravement à la compétitivité de la Suisse. Si la Suisse veut relever les défis internationaux, elle doit absolument devenir plus concurrentielle, donc elle doit être compétitive par rap-

port à l'Europe et non pas compatible avec l'Europe dans le sens d'un alignement complet sur le droit UE.

9. Ne plus se fixer sur le marché fermé de l'UE

L'accord de Schengen supprime les contrôles de personnes aux frontières. On voit mal comment on pourra continuer de contrôler les marchandises sans vérifier aussi l'identité des personnes. Le risque est grand que l'accord de Schengen serve de moyen pour réaliser sournoisement une union douanière. Or, un tel accord doit être strictement refusé. Une union douanière avec l'UE aurait non seulement des conséquences désastreuses pour l'industrie d'exportation et d'importation suisse, mais elle constituerait de surcroît un important lien institutionnel avec l'UE. Même la généralisation des libres échanges avec l'UE comporte le danger d'une fixation unilatérale sur le marché UE qui est largement fermé par rapport au marché mondial. La Suisse serait contrainte d'appliquer le principe de la préférence commerciale, ce qui réduirait massivement sa flexibilité et sa liberté d'action par rapport aux autres marchés. Il ne faut donc pas que la Suisse s'engage sur cette voie ; la souveraineté au niveau économique doit être garantie.

Pour une Suisse ouverte au monde

10. Pour une politique économique extérieure universelle

Pour permettre à la Suisse de garder son avance en matière économique et de prospérité, il faut non seulement la placer sur pied d'égalité par rapport à ses concurrents, mais surtout lui donner des conditions encore plus favorables que celles dont disposent les membres de l'UE. Ce principe doit être systématiquement appliqué à l'avenir. La politique économique extérieure focalisée sur l'UE doit cesser et l'effort commercial doit davantage se diriger vers d'autres Etats et continents, notamment sur les marchés d'Asie et d'Amérique du Sud qui connaissent une forte croissance. Ces accords ne doivent évidemment pas être conclus sur le dos de l'agriculture suisse.

Lancement d'un référendum ou d'une initiative

Les délégués chargent leur parti de préparer un référendum ou une initiative populaire si la souveraineté du pays ou les droits démocratiques sont compromis par de nouveaux accords bilatéraux.